

## PRÉFET DE LA CORREZE

**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
du Limousin**

Service Prévention des Pollutions,  
des Risques et du Contrôle des Transports

Unité Prévention des Risques,  
des Pollutions et du Sous-Sol

Cellule Mines et Carrières

Limoges, le 19 novembre 2012

Madame le Préfet de la Corrèze  
1 rue Souham  
19000 TULLE

**Objet : AREVA MINES  
Rapport de visite d'inspection – Site minier « Puits Marinié » à Saint-Julien-aux-Bois (19)**

Visite d'inspection : Date de la visite :	Site minier « Puits Marinié » à Saint-Julien-aux-Bois (19) 15 novembre 2012
Situation administrative :	Travaux miniers souterrains – 1 tonne d'uranium Exploitant : AREVA Mines Propriétaires du site : privés
Nom et fonction des personnes rencontrées lors de la visite :	
Agents DREAL en charge des mines :	
Autre personne présente :	
Référentiels utilisés :	Bilan de fonctionnement de la Corrèze de 2009

L'ancien site minier « Puits Marinié » est localisé sur une parcelle appartenant à des tiers dans une forêt à environ 700 mètres à l'Ouest du village de Léonac.

Le site est difficilement accessible et repérable compte tenu de la présence de végétation ayant recolonisé le site depuis plus de 50 ans.

Un tassement ponctuel (forme circulaire d'un diamètre d'environ 80 cm et d'environ 40 cm de profondeur) peut être supposé à l'aplomb des tranchées de reconnaissance. En l'état actuel, compte tenu de l'environnement du site (forêt et habitat très dispersé), aucune action n'est à mener – en cas de changement d'usage, des actions de réhabilitation devront être engagées.



Effondrement supposé



Vue sur le site

Les débits de dose du site se situent au niveau du bruit de fond (0,15 microSv/h) avec quelques points plus élevés localisés au niveau de d'un tassement de 1,6 microSv/h. Cette inspection n'appelle pas de suite à l'égard de l'exploitant.